

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1806

présenté par  
Mme Rossi et M. Leclabart

-----

### ARTICLE 9 QUINQUIES

Substituer aux mots :

« d'anciennes voies ferrées »,

les mots :

« des voies ferrées non circulées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.